



A la source

le bulletin d'information de l'Association Des Irrigants de Vaucluse

N° 6

décembre 2007

Edit'eau

La sécheresse a encore bien été présente cette année. Compte tenu de la situation de ces dernières années, nous ne manquerons pas d'être toujours plus vigilants durant la prochaine campagne qui s'annonce. Dans l'ensemble, les restrictions négociées en 2007 n'ont pas trop pénalisé les irrigants de Vaucluse.

Notons également une plus grande compréhension des pratiques agricoles par les acteurs du Comité Sécheresse qui, régulièrement, reconnaissent les efforts faits par la Profession pour une meilleure gestion de la ressource.

L'année 2008 s'annonce encore très chargée en matière de gestion de l'eau et d'irrigation. C'est pourquoi il est important de renforcer l'association dans son travail d'accompagnement auprès des irrigants.

Toute cette activité ne pourrait se faire sans votre mobilisation. C'est pourquoi je vous demande à nouveau de vous regrouper au sein de l'ADIV en continuant à y adhérer.

De mon côté, je ne manquerai pas de poursuivre mon travail d'explication auprès des acteurs de l'eau, effort nécessaire pour faire reconnaître nos pratiques et obtenir le soutien pour une agriculture irriguée.

André Bernard
Président

Les irrigants étudiés à la loupe !

Les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie ont commandé un rapport sur « les bonnes pratiques d'irrigation ». C'est dans ce cadre que M. MORICE, Ingénieur du Génie Rural, est venu rendre visite fin novembre à deux agriculteurs du Ventoux : M. BAGNOL, à Mazan et M. TABARDON, à Malaucène. M. MORICE leur a posé beaucoup de questions pour comprendre comment ils raisonnent leurs apports d'eau. Dans un cas, les apports d'eau sont déclenchés en fonction des observations sur le végétal et dans l'autre, en fonction des mesures faites par tensiométrie dans le sol. Dans les deux cas, les agriculteurs lui ont expliqué qu'ils n'avaient pas assez de temps pour mener une réflexion sur l'irrigation, aux moments les plus décisifs qui coïncident souvent avec des périodes de travaux importants sur les exploitations (traitements, récoltes...).

C'est pourquoi, selon eux, les conseils hebdomadaires communiqués par les techniciens en irrigation des Antennes dans le Territoire sont très appréciables.

M. MORICE a été très intéressé par les références établies par l'ADIV et la Chambre d'Agriculture, concernant la mise en place d'un réseau de comptage des volumes prélevés pour l'irrigation, destiné à déterminer des consommations annuelles moyennes par culture. Ces données ont également intéressé l'Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises (AIRMF), qui vient de lancer son étude socio-économique sur l'intérêt de l'irrigation en Méditerranée.

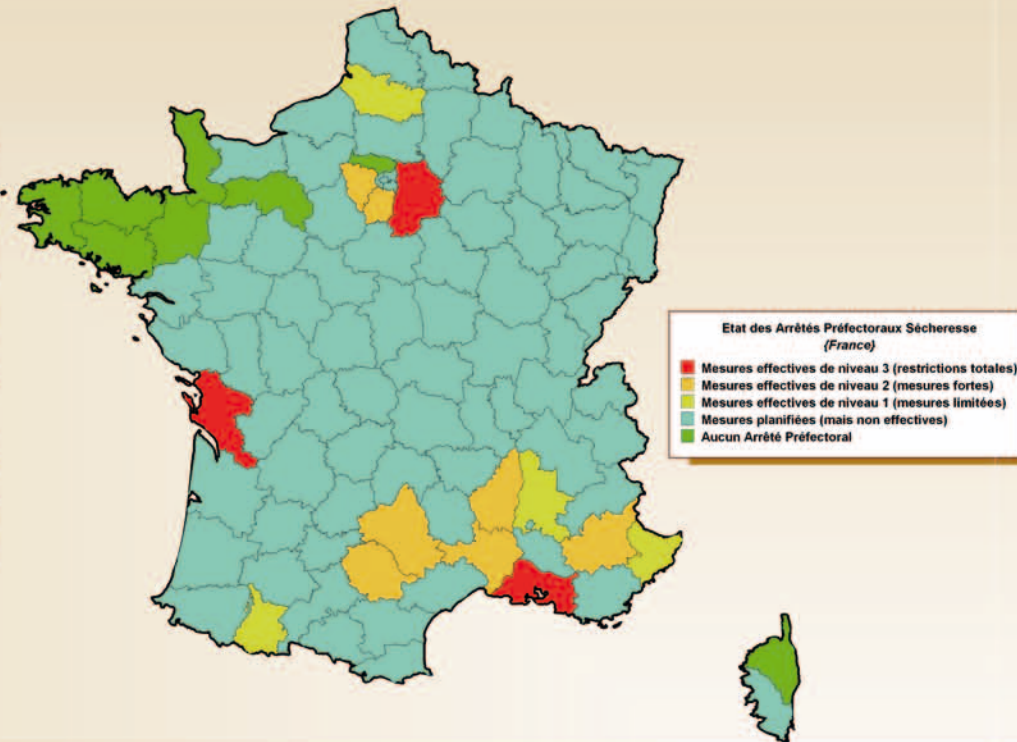
Le manque d'informations précises et actuelles sur les volumes réellement prélevés pour l'irrigation des cultures dans le sud de la France est donc une réalité. Le travail mené par l'ADIV montre alors tout son intérêt...



Bilan de la sécheresse 2007

En France

L'année 2007 est la cinquième consécutive de sécheresse depuis 2003. La plupart des départements français n'ont pas particulièrement eu à souffrir des conséquences de la sécheresse du fait d'une pluviométrie globalement favorable en 2007. En revanche, compte tenu d'un déficit hydrologique fort, les départements du Sud et quelques uns de l'Ouest de la France se sont vus confrontés à des situations plus délicates où certaines pratiques agricoles et productions culturelles sont largement critiquées. Au 7 novembre 2007, des mesures effectives de restriction persistent encore (NB : application de restrictions sur au moins un bassin versant dans les départements concernés).



Source : MEDAD (7 novembre 2007) / Direction de l'Eau.

En Vaucluse

Compte tenu du caractère répétitif de la sécheresse en Vaucluse depuis 2003, une prise de conscience s'est établie quant à l'attention à porter à cette situation de crise. Le Comité Sécheresse de Vaucluse s'est réuni sept fois à ce jour. Le Préfet de Département a pris des arrêtés de restriction pour statuer fin octobre à la situation illustrée par la carte ci-contre. Les restrictions ont globalement bien été respectées et on peut se féliciter du respect affiché par la Profession. En effet, depuis 2006, aucun procès verbal n'a été signalé envers un contrevenant agricole de Vaucluse.



Source : Arrêté Préfectoral départemental du 3 octobre 2007.

Redevance Agence de l'Eau pour prélèvement d'eau

Les nouvelles règles

La Loi sur l'Eau votée en décembre 2006 a jeté les nouvelles bases d'appel des redevances de l'Agence de l'Eau. Le mode de calcul était jusqu'à présent très différent d'une Agence de l'Eau à l'autre et, il était difficile de se retrouver dans les méthodes choisies.

La nouvelle Loi de 2006 a posé des principes permettant de garantir une certaine équité entre les régions françaises. L'assiette de la redevance est calculée sur les volumes réellement prélevés l'année précédente. Les Agences doivent délimiter les zones selon l'état des ressources en eau et déterminer pour chacune d'elle un taux de redevance inférieur à 10 €/1 000 m³ pour l'irrigation gravitaire et 20 €/1 000 m³ pour les autres modes d'irrigation.

Les volumes prélevés doivent être comptabilisés par les préleveurs au moyen d'une installation de comptage permettant le relevé effectif des volumes, sauf pour l'irrigation gravitaire dont le prélèvement est forfaitisé à 10 000 m³/ha. Par ailleurs, le redevable doit noter dans un registre, mois par mois, les volumes prélevés, le nombre d'heures constatées. En l'absence de mesure ou de communication des résultats, le volume d'eau prélevé est calculé forfaitairement sur la base suivante : 4 000 m³/ha en aspersion et 3 000 m³/ha en goutte-à-goutte.

Actuellement, les discussions sont en cours au sein de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse pour fixer les taux. Pour le département de Vaucluse, le montant de la redevance sera à peu près équivalent au précédent, quand on le ramène à l'hectare. Le gravitaire est même gagnant face à ces évolutions. En revanche, dans la mesure où les seuils d'appel de la redevance baissent, il y aura plus de redevables. Les autres départements de PACA sont davantage pénalisés, notamment les Alpes de Haute Provence et la Crau qui voient les taux multipliés par deux ou trois.

	Seuil d'appel (m ³)	Seuil de recouvrement (€)	Tarif d'1ha en gravitaire (€)	Tarif en aspersion (€/1000 m ³)	Tarif en micro-irrigation (€/1000 m ³)
Avant 2008	30 000	175	12	5,91	7,23
A partir de 2008	10 000	100	7	5 à 7,50	5 à 7,50

Textes officiels : Code de l'Environnement : Articles L213-10 à L213-12 (issus de la Loi sur l'Eau 2006-1172) - Décret 2007-1311 du 05/09/2007 - Arrêté du 09/11/2007 - DEV00769728A

Mise en place d'un réseau départemental de suivi des nappes

Courant 2006, l'ADIV a mis en place un réseau de suivi des nappes d'accompagnement de cours dans le département, afin d'élaborer des références sur les nappes, d'informer les membres du Comité Sécheresse départemental sur la situation des nappes.

La Profession agricole s'est rendue disponible pour participer à ce réseau et donc à l'amélioration de la connaissance en matière de Gestion de l'Eau.

Repris et développé depuis janvier 2007 par la Chambre d'Agriculture, 12 irrigants de Vaucluse ont mis à disposition 13 puits, dans lesquels un Chargé de mission va une à deux fois par mois mesurer la hauteur d'eau relative à l'aide d'une sonde. Il s'agit d'observer la variation de hauteur de la nappe sur l'année qui, sur le long terme, permettrait

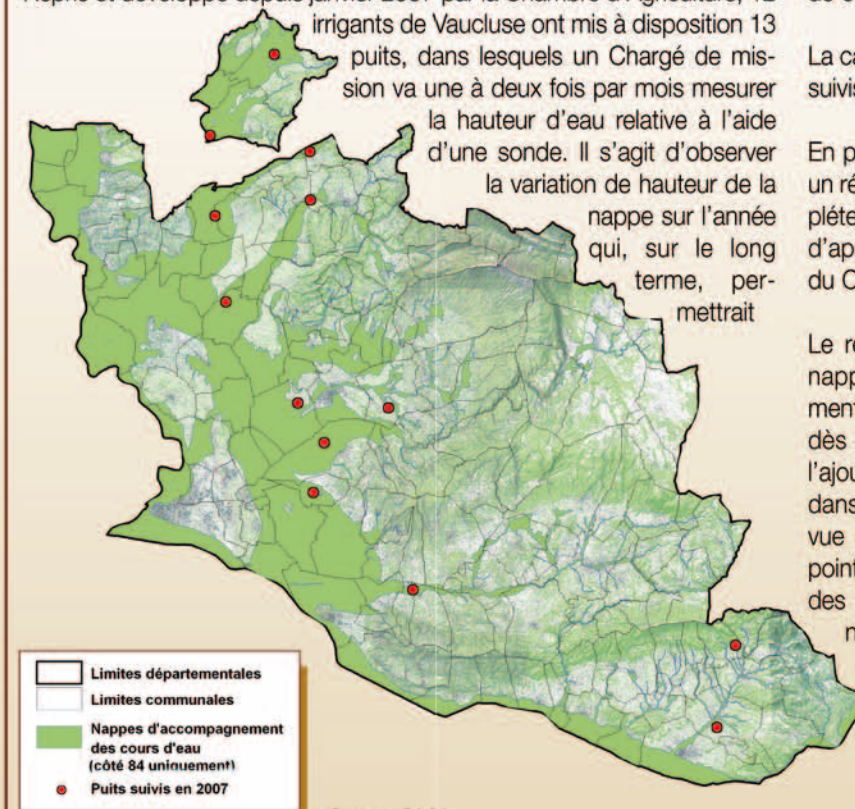
peut être certaines interprétations mais surtout une meilleure compréhension au niveau de la réactivité des nappes.

L'enjeu d'un tel réseau est d'élaborer un maximum de références sur le département afin de pouvoir, lors des réunions Sécheresse, se concerter entre les différents acteurs de l'Eau présents, sur les décisions à prendre concernant la mise en place de restrictions ou plus simplement l'assouplissement de ces dernières, sur la base de données chiffrées récentes.

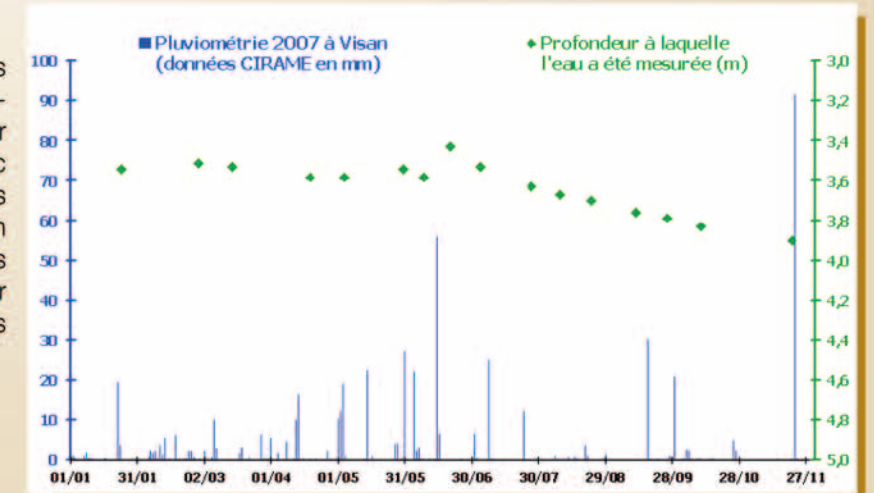
La carte ci-contre illustre brièvement la localisation des points suivis en 2007.

En parallèle, la DDAF de Vaucluse a également mis en place un réseau de mesure des débits de cours d'eau, afin de compléter le travail fait sur les nappes d'accompagnement et d'apporter des informations complémentaires aux membres du Comité Sécheresse.

Le réseau de mesure des nappes d'accompagnement devrait se développer dès janvier 2008, avec l'ajout de nouveaux points dans le département en vue de compléter certains points suivis ou de réaliser des mesures sur d'autres nappes.



Source : CA 84.



Irrigation à partir du Rhône : un projet d'ouvrage hydraulique à l'étude...

L'irrigation du Vaucluse est essentiellement organisée autour des canaux alimentés par la Durance et sécurisés par le Barrage de Serre-Ponçon. Cependant, cette ressource est utilisée pour d'autres usages comme l'hydroélectricité et surtout l'alimentation en eau potable des grandes métropoles riveraines de la Méditerranée. Le Plan Durance en préparation va aboutir à une redistribution de cette ressource au profit de l'alimentation en eau potable, des milieux naturels et des activités de loisir.

Dans le Nord Vaucluse, de petites associations d'irrigation tentent d'exploiter les maigres ressources des cours d'eau locaux (Lez, Aygues et Ouvèze), avec des conséquences souvent néfastes sur les milieux aquatiques. Les prélèvements individuels des agriculteurs dans les nappes et cours d'eau sont également très incertains dans certains secteurs (Haut Calavon, Enclave des Papes et Sud-Est du Luberon). Enfin, beaucoup d'agriculteurs ne disposent d'aucune ressource en eau (Dentelles de Montmirail, Le Barroux, Entrechaux et Côteaux d'Avignon).

Parallèlement, les réglementations européennes et françaises, au travers de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Loi sur l'Eau, orientent la politique de l'eau vers une reconquête des milieux aquatiques naturels. Les prélèvements sur les ressources fragiles seront probablement restreints à l'avenir.

De plus, l'agriculture connaît des crises successives sur un grand nombre de ses produits : l'arboriculture, le maraîchage et depuis peu la viticulture doivent affronter un marché mondial difficile. Rien ne peut présager des besoins en eau des futures cultures économiquement rentables dans les années à venir. Dans le même temps, la société demande à l'agriculture vauclusienne de répondre aux enjeux suivants :

- Fournir des produits alimentaires de meilleure qualité,

- Déplacer sa zone de production sous la pression de l'urbanisation,
- Réduire ses surfaces pour ménager des espaces naturels dans les zones à risque (inondations, incendies...),
- Utiliser des technologies propres pour un développement durable,
- Contribuer à entretenir un paysage rural avenant pour de nouvelles populations urbaines.

Un moyen de répondre à l'ensemble de ces problématiques est de disposer d'un réseau hydraulique agricole moderne, qui garantisse à tous un accès efficace et équitable à ce moyen de production et d'aménagement qu'est l'eau.

Nous disposons d'un capital énorme qui coule à l'ouest de notre département. Il s'agit tout simplement du Rhône, fleuve inutilisé pour l'irrigation sur sa rive gauche. Nos voisins du Languedoc-Roussillon l'exploitent sans complexe en rive droite via le canal qui permet d'irriguer le Gard, l'Hérault et l'Aude. Les espagnols de Barcelone sollicitent son eau depuis des années à prix d'or.

Comment pouvons nous alors ignorer cette richesse dont nous subissons surtout les excès en périodes d'inondation ?

C'est pourquoi, une demande a été faite au Préfet de Vaucluse pour qu'il lance les études de faisabilité d'un réseau d'hydraulique agricole à partir du Rhône, comme prévu dans le CPER (Contrat de Projet Etat Région).

Nos prédécesseurs ont eu l'ambition de réaliser des aménagements hydrauliques qui ont largement contribué au développement de notre société. Nous avons à présent le devoir de faire nous aussi le choix politique d'une ambition à la hauteur d'un tel niveau de modernité que nous revendiquons, pour assurer aux générations futures les équipements indispensables à l'accès efficace et équitable à la ressource en eau.

En bref

	Durance	Rhône
Longueur (km)	305	812
Surface (km ²)	14 225	95 000
Débit moyen (m ³ /s)	190 (à Bonpas)	1 700 (à Beaucaire)

Association Des Irrigants de Vaucluse

Maison de l'Agriculture - Site Agroparc - 84912 Avignon cedex 9

Téléphone : 04 90 23 65 34 - Télécopie : 04 90 23 65 68

Web : <http://fr1.moyetic.com/co84-adv>



Partenaires financiers

